

Domaine : Santé

Filière : Soins infirmiers

• **Intitulé du module : Sciences humaines EE2**

2022-2023

Code : S.SI.370.3517.F19

Type de formation : Bachelor

Niveau : Module de base

Type : Module principal

Caractéristique : Module obligatoire dont l'échec définitif entraîne l'exclusion définitive de la filière selon l'art. 32 du Règlement sur la formation de base (bachelor et master) en HES-SO du 2 juin 2020.

Organisation temporelle :

Module sur 1 semestre

Module sur 2 semestres

Semestre d'automne

Semestre de printemps

Autre :

• **Organisation**

Crédits ECTS : 5 ECTS

Langue principale d'enseignement : Français

Autres compétences linguistiques :

Exigences liées à la fréquentation de la formation : La présence aux cours est obligatoire

• **Prérequis**

Avoir validé le module

Avoir suivi le module

Pas de prérequis

Autre : Connaissance de base des institutions politiques suisses. Voir par exemple la 1^{ère} partie du support de cours distribué au début du semestre

• **Compétences visées/Objectifs généraux d'apprentissage**

Rôles et compétences visées

A. Rôle d'Expert·e : Compétences A1 A2 A3 A4

B. Rôle de Communicatrice·eur : Compétences B1 B2 B3 B4

C. Rôle de Collaboratrice·eur : Compétences C1 C2 C3 C4

D. Rôle de Manager : Compétences D1 D2 D3 D4

E. Rôle de Promoteur·rice de la santé : Compétences E1 E2 E3 E4

F. Rôle d'Apprenant·e et de formatrice·eur : Compétences F1 F2 F3

G. Rôle de Professionnel·le : Compétences G1 G2 G3 G4

Objectifs généraux d'apprentissage

- Concevoir les interventions professionnelles en se référant aux apports des sciences humaines.
- Questionner les problématiques de santé et professionnelles à l'aide des apports des sciences humaines,
- Critiquer l'organisation du système socio-sanitaire et argumenter sa position professionnelle.

Objectifs spécifiques :

Politique de santé

L'étudiant-e :

- identifie les enjeux principaux de la politique sanitaire suisse ;
- reconnaît quelques questions ou thématiques d'actualité en matière de politique sanitaire ;
- discute l'utilité des indicateurs en politique de santé ;
- est capable de porter un regard critique en tant qu'infirmière ou infirmier sur la politique sanitaire.

Cadre juridique de l'exercice de la profession

L'étudiant-e :

- identifie les règles qui régissent les aspects nommés sous le point 5 ;
- détermine les différentes voies et les conditions auxquelles un professionnel de la santé peut être tenu pour responsable d'un point de vue juridique ;
- est capable de développer et d'argumenter sa position professionnelle par rapport aux règles juridiques étudiées.

Assurances sociales :

L'étudiant-e :

- développe une vision d'ensemble des assurances sociales qui couvrent les soins de santé (personnes assurées ; risques couverts ; prestations ; conditions et modalités d'octroi des prestations ; organisation et financement).
- est capable de déterminer quelles assurances interviennent par rapport à une situation donnée.

• **Contenus et formes d'enseignement**

Contenus

- **Les contenus** du module sont issus des disciplines suivantes : sciences politiques, économie, droit.
 - **Politique de santé** : Caractéristiques d'un système de soins (définitions des termes clés, l'offre et la demande, le financement des soins et les indicateurs), politique de santé en suisse (définitions, éléments historiques, les acteurs du système) et zoom sur la profession infirmière.
 - **Cadre juridique de l'exercice de la profession**: droit à l'autodétermination ; consentement aux soins ; directives anticipées ; représentation dans le domaine médical ; mesures limitant la liberté de mouvement ; placement à des fins d'assistance (PAFA) ; soins psychiatriques dans le cadre d'un PAFA ; curatelles (aperçu) ; responsabilités professionnelles civiles, pénales et disciplinaires ; responsabilités en cas de délégation, loi fédérale sur les professions de la santé, droit du travail (quelques éléments), assistance au suicide (regard juridique et sociologique).
 - **Assurances sociales** : Assurance-maladie (LAMal), assurance-accidents (LAA) et assurance-invalidité (LAI).

Modalités pédagogiques

- | | | |
|---|---|---|
| <input checked="" type="checkbox"/> Cours magistral | <input type="checkbox"/> Séminaire | <input type="checkbox"/> Projet |
| <input type="checkbox"/> Atelier/laboratoire | <input type="checkbox"/> Simulation | <input type="checkbox"/> Formation pratique/stage |
| <input type="checkbox"/> Modalité digitale | <input type="checkbox"/> Autre (préciser) : | |

• **Modalités d'évaluation et de validation**

- | | | |
|---|--------------------------------|--|
| <input checked="" type="checkbox"/> Ecrit sur table | <input type="checkbox"/> Oral | <input type="checkbox"/> Pratique |
| <input type="checkbox"/> Dossier écrit | <input type="checkbox"/> ECOS | <input type="checkbox"/> Autre : |
| <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | |

Evaluation écrite, individuelle sur table. Documentation libre (sans Internet et autres moyens électroniques).

Le module est validé si l'étudiant.e obtient au moins la qualification E au module.

Si l'étudiant.e obtient la qualification Fx, elle/il est en remédiation.

Si l'étudiant.e obtient la qualification F, elle/il est en répétition.

Les modalités d'évaluation et d'attribution de la qualification sont précisés dans le syllabus. Les conditions de validation, remédiation et répétition sont présentées aux étudiant.e.s au plus tard le jour de la présentation du module.

• **Modalités de remédiation et de répétition**

- | | | |
|--------------------|--|--|
| Remédiation | <input checked="" type="checkbox"/> Remédiation possible | <input type="checkbox"/> Pas de remédiation |
| | <input type="checkbox"/> Examen complémentaire | <input type="checkbox"/> Travail additionnel |

Conformément à l'art. 29, al. 4 du Règlement sur la formation de base (Bachelor et Master) en HES-SO du 2 juin 2020, la note obtenue après remédiation est E en cas de réussite ou F en cas d'échec.

Répétition

Les modalités de répétition sont définies en tenant compte de la situation d'études de l'étudiant.e à la fin du semestre ou de l'année académique. Les activités d'enseignement d'apprentissage et d'évaluation peuvent être différentes pour un.e étudiant.e qui répète le module en présentiel ou pour celui ou celle qui le répète en poursuivant son cursus.

La répétition a lieu en principe au plus tôt dans le semestre suivant l'échec.

Conformément à l'art. 29, al. 6 du Règlement sur la formation de base (Bachelor et Master en HES-SO du 2 juin 2020, la note obtenue après répétition est A à E en cas de réussite ou F en cas d'échec. En cas d'échec, le module ne peut être répété qu'une fois.

• **Remarques**

Les modalités d'enseignement et de validation seront adaptées en fonction des recommandations COVID-19 édictées par l'OFSP et déterminées par les responsables du module.

• **Bibliographie principale**

Politique de santé

Dallaire, C. (2008). L'action politique : une stratégie pour l'engagement professionnel. In C. Dallaire (Éd.), *Le savoir infirmier : au coeur de la discipline et de la profession* (pp. 455-480). G. Morin.

Office fédéral de la santé publique. (2019). *Politique de la santé : stratégie du Conseil fédéral 2020-2030*. Confédération suisse. <https://www.bag.admin.ch/bag/fr/home/strategie-und-politik/gesundheits-2030/gesundheitspolitische-strategie-2030.html#:~:text=Par%20sa%20strat%C3%A9gie%20de%20sant%C3%A9,la%20sant%C3%A9%20pour%20s'orienter>

Office fédéral de la statistique. (2018). *Enquête suisse sur la santé 2017 – Vue d'ensemble*. Confédération suisse. <https://www.bfs.admin.ch/asset/fr/6426303>

Service de la santé publique. (s. d.). *Rapport sur la politique de santé publique du canton de Vaud 2018-2022*. Canton de Vaud. Consulté 30 août 2022, à l'adresse https://www.vd.ch/fileadmin/user_upload/accueil/fichiers_pdf/Rapport_sur_la_politique_de_sant%C3%A9_publicue_du_canton_de_Vaud_2018-2022.pdf

Cadre juridique de l'exercice de la profession

Donzallaz, Y. (2021). *Traité de droit médical* (Vol. 1-3). Stämpfli.

Guillod, O. (2020). *Droit médical*. Helbing Lichtenhahn; Faculté de droit de l'Université de Neuchâtel.

Meier, P. (2022). *Droit de la protection de l'adulte : articles 360-456 CC*. Schulthess.

Assurances sociales

Despland, B., Ayer, A., Rothen, B., & Maillard, P.-Y. (2014). *Parcours de vie en assurances sociales*. La Sarine.

Dupont, A.-S., Hummer, B., Dunand, J.-P., & Wyler, R. (Éds.). (2020). *Droit social : vol. 2 : droit des assurances sociales* (5^e éd.). Helbing Lichtenhahn.

Wagner, F. (2021). *Les assurances sociales au quotidien* (Vol. 1-3). Weka business Media.

• **Enseignant.e.s**

Responsable de module : Delphine Bonnard

Descriptif validé le 05 septembre 2022, **par la responsable de programme** Catherine Bigoni